



Jeu concours Forum des partenaires culturels Service de l'événementiel et de l'action culturelle

Dates du concours

Le jeudi 21 septembre de 10h à 14h

Descriptif

Un jeu concours est organisé par le service de l'événementiel et de l'action culturelle à l'occasion du forum des partenaires culturels de l'Inalco.

Modalité de participation

Les participants doivent être inscrits à l'Inalco en formation initiale et remplir le bulletin de participation avec les informations suivantes : nom, prénom, adresse mail, numéro étudiant et choix du ou des lots qu'ils souhaitent remporter. Les participants sont limités à trois choix de lots par bulletin.

Une seule participation par personne est acceptée durant toute la durée du jeu.

Le service de l'événementiel et de l'action culturelle choisira les vainqueurs par tirage au sort.

De façon générale, les participants renoncent à exercer tout recours, action ou réclamation dans le cadre du présent jeu concours.

Le jeu concours prend fin le jeudi 21 septembre à 14h.

Attribution des lots

Tirage au sort et contact des vainqueurs par le service de l'événementiel et de l'action culturelle. Les gagnants seront tirés au sort le jeudi 21 septembre à 16h.

Il y aura au total 25 gagnants.

Les lots seront les suivants : cf. Annexe 1.

Il y aura qu'une seule dotation pour une même personne physique. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, ni même contre des espèces. Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son gain, il n'aurait droit à aucune compensation.

La dotation ne pourra pas faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison ce que soit.

Logistique

Le service de l'événementiel et de l'action culturelle enverra un mail aux gagnants afin de convenir d'une date et d'une heure pour venir récupérer leurs lots dans les locaux de l'Inalco. En cas de non retrait du lot avant le 5 octobre 2023 à 17h, se référer au paragraphe « Gain non retiré ».

Les lots seront à retirer au bureau 2.13 du service de l'événementiel et de l'action culturelle, Pôle des langues et civilisations de l'Inalco (65 rue des Grands Moulins, 75013 Paris). Aucun envoi postal ne pourra être effectué.

L'Inalco décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

Gain non retiré

Les gagnants ont jusqu'au 5 octobre 2023, à 17h00 pour retirer leurs lots et passé ce délai, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Le gain sera perdu et pourra être attribué à un autre participant tiré au sort.

Informations nominatives

Les informations personnelles recueillies lors du jeu concours, à savoir adresse mail, numéro étudiant, nom et prénom sont enregistrés par le service de l'événementiel et de l'action culturelle de l'Inalco dans un fichier Excel aux fins uniquement de contacter les gagnants dans les conditions sus énoncés. Elles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers de quelque manière que ce soit. Dans ce cadre, la base légale de traitement des données à caractère personnel des participants est fondée sur leur consentement. Une fois les gains remis aux gagnants, ces données sont effacées.

Cas de force majeure et réserves

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'Inalco se réserve le droit de modifier le présent règlement, de proroger, reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Responsabilité et acceptation du règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de son intervention, ses avenants éventuels et ses additifs. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Inalco.

Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne sur le site internet. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues sera réputé de renoncer à participer au jeu-concours.

Dépôt et consultation du règlement

Le règlement peut être consulté et téléchargé sur le site de l'Inalco (<http://www.inalco.fr/>). Il sera possible, en cas de doute, de contacter l'entreprise organisatrice à l'adresse mail : affaires.juridiques@inalco.fr pour plus d'informations.

Le présent règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande.

Loi applicable et tribunal compétent

Le présent concours est soumis à la Loi Française et aux juridictions de Paris.

Annexe 1.

Liste des lots du jeu-concours

- A. 1 invitation pour La Fondation Louis Vuitton
- B. 5x1 numéro du Connaissance des arts hors-série « Inalco »
- C. 1 numéro du magazine Kibлинд
- D. 1 invitation pour la Cité de l'architecture et du patrimoine, une affiche de l'exposition « Notre-Dame », 5 cartes postales
- E. 5x1 place de cinéma valable pour le Forum des Images
- F. 1 exemplaire de « Secrets de beauté – Maquillage et coiffures de l'époque Edo dans les estampes japonaises »
- G. 1 exemplaire de « Waku Waku – A la découverte de l'art japonais »
- H. 2 invitations pour le spectacle « Blanc » du 27 septembre à 20h au théâtre Monfort
- I. 2 invitations pour le spectacle « Un Vampire au soleil » du 27 février au 09 mars 2024
- J. 2 places pour l'avant-première de Kim Jee-woon, le jeudi 2 novembre à 20h à la Cinémathèque Française
- K. 2 places pour « La leçon de cinéma » du samedi 4 novembre à 14h30
- L. 3x1 livre au choix parmi le catalogue des Presses de l'Inalco
- M. 1x2 places pour la soirée « Ideal troubles Special #2 avec Loraine James et Dawuna » le jeudi 2 novembre à 20h à Petit Bain